Projet éolien des Champs d'eau

Saint-Martin-la-Pallu, Villiers, Frozes, Champigny-en-Rochereau (86)

Vue depuis la zone d'implantation potentielle

Lettre d'information n°1

Février 2025

En 2023, **JP Energie Environnement** (JPee), producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable, a présenté aux conseils municipaux de Saint-Martin-la-Pallu, Villiers et Frozes, une **analyse de faisabilité pour un projet éolien** dont la zone d'études concerne les trois communes et celle de Champigny-en-Rochereau. Les communes ont donné leur accord pour étudier ce projet.

Des **études environnementales (écologique, paysagère et acoustique)** ont démarré **cet automne** pour venir préciser les enjeux de ce site et définir les caractéristiques du projet (modèle et nombre d'éoliennes, implantation, etc.).

La semaine du **17 février 2025**, **un mât de mesure sera installé** au cœur de la zone d'études pour évaluer finement le potentiel éolien du site.

À partir des résultats de ces expertises, différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la configuration optimale dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Cette première lettre d'information a pour objectif de présenter à la population la zone d'implantation potentielle, les études en cours, le calendrier du projet ainsi que les prochaines étapes.

ORGANISATION D'UNE PERMANENCE PUBLIQUE

Nos équipes se tiendront à votre disposition lors de la première permanence publique le **27 février 2025** à la **Maison pour tous, 46 rue des Ecoles à Charrais, de 17h30 à 20h**, afin d'aborder avec vous le développement du projet éolien des Champs d'eau, de répondre à vos interrogations concernant l'énergie éolienne et de recueillir vos demandes concernant le développement du projet éolien.

LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN EN RÉPONSE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectifs internationaux

Accord de Paris (COP21) : limiter le réchauffement climatique à 2° Celsius.

Objectifs nationaux

Loi relative à la transition énergetique pour la croissance verte : 40 % de production d'électricité issue des énergies renouvelables en 2030.

Objectif opérationnel

25 % minimum de part d'éolien dans la production d'électricité en 2050 dans l'ensemble des scénarios du Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

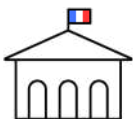

Objectif politique

Adoption de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

ZONES D'IMPLANTATION POTENTIELLE

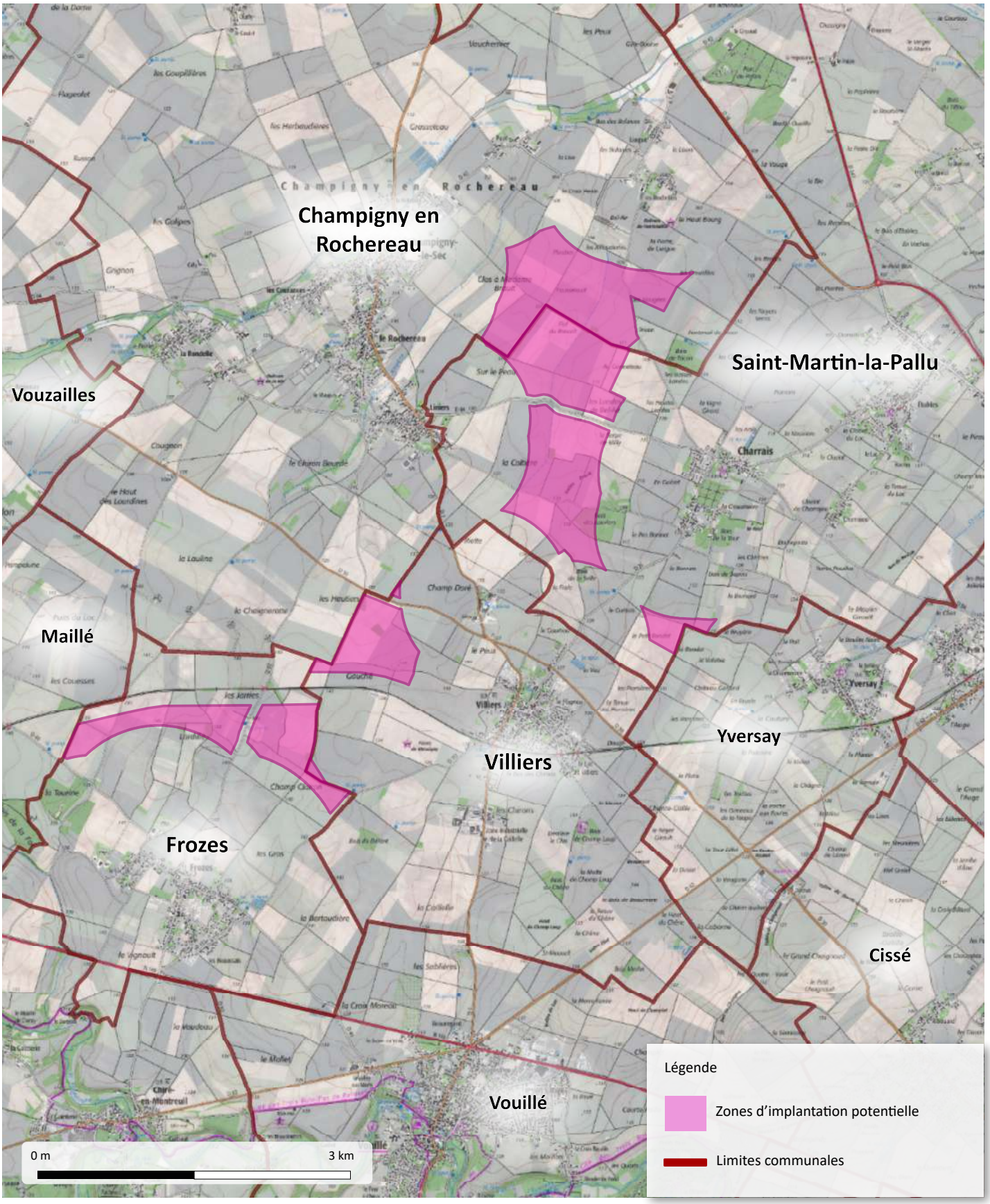

Pour définir la zone d'implantation potentielle des éoliennes, JPee respecte des contraintes techniques et des servitudes réglementaires. Les éoliennes s'implanteront avec un éloignement par rapport :

- Aux routes départementales (éloignement de 50 mètres) ;
- Aux lignes électriques haute tension ;
- Une distance des habitations à plus de 800 mètres, supérieure aux 500 mètres préconisés par la loi.

ÉTUDES MENÉES

Étude paysagère & patrimoniale

- Durée de l'étude : 1 an ;
- Définition du périmètre d'étude en fonction des sensibilités du territoire recensées (sites et monuments patrimoniaux) ;
- Réalisation de photomontages depuis plusieurs points d'intérêt (lieux de vie, monuments, routes, etc.) ;
- Étude de différents scénarios d'implantation ;
- Modélisation visuelle (photomontages).

Bureau d'études : SILLAGE

Mesure du vent

- Installation d'un mât de mesure en février 2025 ;
- Mesure en continu de la vitesse et de la direction du vent pendant au moins 1 an.

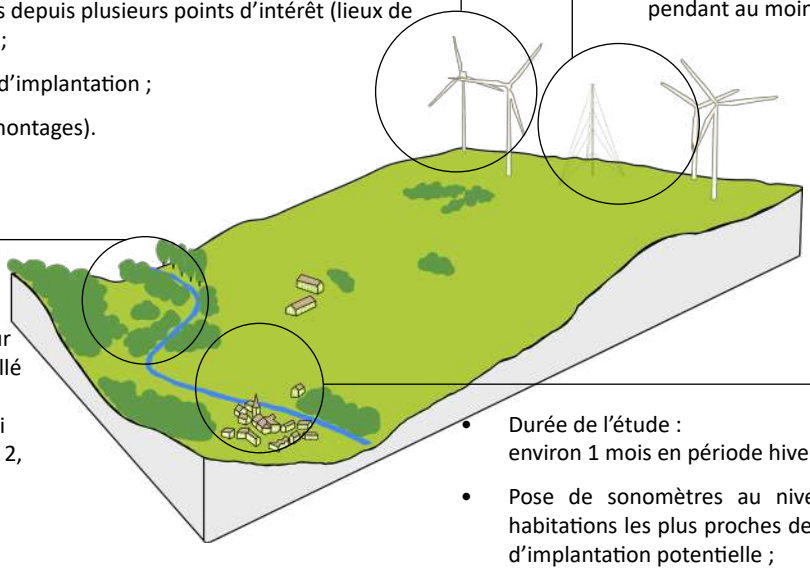

Étude écologique

- Durée de l'étude : 1 cycle biologique complet (4 saisons) ;

Calidris dispose d'une expertise fine du secteur puisqu'il s'agit du bureau d'études qui a travaillé sur le projet de repowering Rochereau 3 à Champigny-en-Rochereau ainsi que sur le suivi environnemental des parcs de Rochereau 1 et 2, actuellement en exploitation.

Bureau d'études : calidris

Étude acoustique

- Durée de l'étude : environ 1 mois en période hivernale ;
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle ;
- Définition de l'état initial sonore (bruit de l'environnement selon la vitesse et la direction du vent) ;
- Modélisation acoustique du projet éolien.

INSTALLATION D'UN MÂT DE MESURE

Le mât de mesure va être **installé en février 2025** entre les villages de Charrais et Liniers. Il mesure 140,35 mètres.

Cette structure en treillis est équipée, en différentes altitudes, d'instruments permettant de **mesurer la vitesse** (6 anémomètres) et **la direction** (2 girouettes) **du vent**. Des capteurs de température et de pression atmosphérique sont également installés.

Dans le cadre de l'étude écologique, le mât de mesure permet également de positionner deux capteurs à ultrasons (SM4BAT) qui suivent et enregistrent **l'activité des chauves-souris** en altitude.

Le mât de mesure est installé pour environ 12 mois.

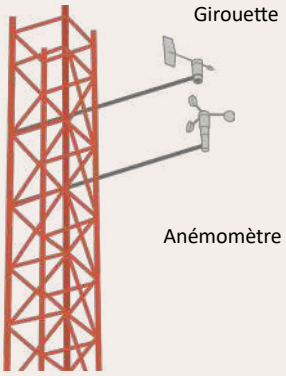

DÉROULÉ D'UN PROJET ÉOLIEN

Préfaisabilité 6 à 12 mois	Conception 1,5 à 2 ans	Autorisation 1 à 2 ans	Pré-construction 6 à 12 mois	Construction 6 à 12 mois	Exploitation 20 ans	Démantèlement /renouvellement
	Études techniques Études d'impact Communication et concertation		Étude de raccordement électrique Mécanisme d'achat de l'électricité Financement bancaire		Exploitation et maintenance du parc Suivis environnementaux	
Identification des zones favorables Accords des élus locaux		Instruction administrative Consultation publique (3 mois) Autorisation environnementale		Préparation du site et des accès Montage des éoliennes Raccordement électrique		**Démantèlement** Démontage des éoliennes Enlèvement des fondations Remise en état du site **Ou renouvellement du parc**

L'implantation d'éoliennes génèrera des retombées fiscales locales annuelles pour le territoire pendant 44 ans d'exploitation.

Les retombées fiscales régulières générées par les installations éoliennes permettent aux territoires de maintenir des services publics et d'investir (crèches, maisons de santé, ...). Ces ressources contribuent au financement de projets ou d'infrastructures bénéficiant aux habitants et renforcent ainsi l'attractivité des territoires.

DES EXEMPLES CONCRETS D'UTILISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

- Rénovation énergétique d'un bâtiment communal
- Enfouissement de lignes électriques
- Création d'emplois municipaux
- Création de services sur la commune (commerces, maison médicale, etc.)
- Restauration du patrimoine communal

PROCHAINES ÉTAPES

- **Réception des états initiaux** des études environnementales (écologie, paysage et patrimoine, acoustique) ;
- **Étude des différentes variantes d'implantation** du projet éolien ;
- Organisation de la **seconde permanence publique** ;
- Choix de l'**implantation définitive** ;
- Définition des **mesures d'évitement, de réduction et de compensation** ;
- Organisation de la **troisième permanence publique** ;
- Dépôt du **dossier de demande d'autorisation environnementale** en instruction.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :

champs-eau-86.parc-eolien-jpee.fr

énergie environnement

Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable

Fondée en 2004, **JP Energie Environnement** (JPee) **développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance** de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie. En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la **Banque des Territoires** à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.

Avec une puissance installée en janvier 2025 de 509 MW (17 parcs éoliens et 66 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi **169 MW en construction ou prêts à l'être**, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,5 GW. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis ses **7 agences** (Caen -son siège social-, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses **170 collaborateurs** œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.

Entreprise à mission depuis 2024, JPee a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « **Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires** ».

Chiffre d'affaires 2024 : 70,5 millions d'euros - **Production 2024 :** 720 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 324 000 personnes

Robin KERDAVID - Chef de projets éoliens / Standard Nantes : 01 44 50 55 47

jpee.fr / 02 31 43 70 00 /